

Réflexions sur la question non juive

Catherine Dupeyron

DANS **LES TEMPS MODERNES** 2008/5 (N° 651), PAGES 134 À 153

ÉDITIONS **GALLIMARD**

ISSN 0040-3075

ISBN 9782070124473

DOI 10.3917/lm.651.0134

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-les-temps-modernes-2008-5-page-134.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Gallimard.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

RÉFLEXIONS SUR LA QUESTION NON JUIVE

Près d'un Israélien sur quatre n'est pas juif ! A Nazareth, les administrations sont fermées le dimanche, jour du Seigneur pour les chrétiens de la ville où a grandi Jésus, alors que c'est le premier jour ouvré de la semaine pour les Juifs dans tout le pays. Ainsi, toutes les localités non juives d'Israël, chrétiennes, musulmanes ou druzes, particulièrement nombreuses en Galilée, vivent au rythme de leurs fêtes et de leurs traditions culturelles et non au rythme juif. Il ne s'agit pas d'une tolérance informelle, mais d'un principe clairement énoncé dans les premières lois de l'Etat faisant office de Constitution. « L'Etat pourvoira aux besoins religieux des habitants, mais évitera toute contrainte en matière de religion. Le shabbat et les fêtes juives seront jours de repos dans l'Etat d'Israël. Le droit des non-Juifs à leur Shabbat et jours de repos sera garanti », stipule le texte de mars 1949¹.

Depuis 1992, Israël se définit comme « Etat juif et démocratique » dans l'une de ses deux lois fondamentales, formalisant ainsi une réalité apparemment antinomique. Illustration paroxystique de la dimension démocratique : le Président de l'Etat — actuellement Shimon Pérès — élu à bulletin secret par les députés pourrait, en théorie, être musulman ou chrétien. Autrement dit, Ahmed Tibi, qui fut le conseiller de Yasser Arafat avant d'entrer à la Knesset en 1999, est éligible au même titre que le leader du parti travailliste,

1. Principes fondamentaux du premier gouvernement présentés à la Knesset, le 8 mars 1949, article 2.

Ehud Barak, en charge du ministère de la Défense dans le gouvernement sortant. Cependant, Tibi souligne lui-même « qu'il existe une profonde contradiction entre les deux termes (juif et démocratique) et qu'Israël n'est pas une démocratie complète mais une ethnocratie ». De son côté, Azmi Bishara, élu député à la Knesset en 1996, chrétien originaire de Nazareth, docteur en philosophie, formé à l'école marxiste en Allemagne de l'Est avant la chute du Mur de Berlin, plaide pour un « Etat de tous ses citoyens » et s'oppose à la reconnaissance de l'Etat juif par les Etats arabes dans l'enceinte même de la Knesset. « Le monde arabe doit-il se joindre au mouvement sioniste et reconnaître Israël comme Etat juif ? Qui a jamais entendu une chose pareille ? » s'interrogeait-il au cours d'un débat parlementaire. Bishara a démissionné de ses fonctions de député en avril 2007 alors qu'il était à l'étranger, quelques jours avant d'être accusé par la police israélienne d'atteinte à la sûreté de l'Etat pendant la guerre contre le Hezbollah à l'été 2006 — il aurait fourni à l'organisation islamiste libanaise des informations sur les cibles possibles des tirs de roquettes —, ce qu'il a formellement démenti. Il n'est pas rentré depuis. Un député du Likoud a demandé à ce qu'il soit privé de sa carte d'identité israélienne. La Cour suprême a rejeté cette requête en septembre 2008, jugeant que les conditions légales n'étaient pas réunies et rappelant qu'une loi destinée à retirer la nationalité et la retraite aux députés « suspectés d'atteinte à la sûreté de l'Etat » est en cours de discussion. Adopté en lecture préliminaire, ce texte n'entrera pas en vigueur avant d'avoir fait l'objet de trois lectures au Parlement. Si nombre de responsables politiques arabes considèrent, à l'instar de Tibi et de Bishara, que ces deux adjectifs « juif » et « démocratique » qualifiant la nature de l'Etat hébreu sont incompatibles, la population arabe israélienne, elle, n'est pas de cet avis. D'après une enquête d'opinion effectuée au premier semestre 2007, 75 % des Arabes israéliens sont d'accord pour qu'Israël soit défini comme un « Etat juif et démocratique », à condition qu'il garantisse l'égalité de tous ses citoyens, ce qui est loin d'être le cas.

En fait, depuis la création de l'Etat en 1948, Israël navigue, parfois sans grande visibilité, entre ses préceptes juifs et ses valeurs démocratiques. D'un côté, le drapeau national frappé de l'étoile de David semble exclure ses citoyens non juifs, de l'autre l'armée israélienne distribue un Nouveau Testament aux soldats chrétiens et un Coran à ceux qui sont musulmans tandis que les soldats juifs

reçoivent bien sûr la Torah. Autre illustration de cette réalité contrastée, voire contradictoire : en 1954, la Knesset votait une loi permettant aux municipalités d'interdire la vente de porc dans les boucheries locales. A l'époque, le Parlement israélien était installé en plein centre de la ville juive de Jérusalem-ouest, dans le même bloc d'immeubles que la boucherie « Kransdorf », réputée pour son cochon ! C'était alors le seul établissement non casher de la ville. Depuis les charcuteries se sont multipliées avec l'arrivée des immigrants russes dans les années 1990, et ce en dépit du règlement municipal qui interdit l'ouverture de ces magasins qui heurtent la sensibilité religieuse de la population juive ultra-orthodoxe.

Ces situations qui, pour un esprit européen cartésien, peuvent sembler quasi schizophréniques sont en partie liées au fait que le mot *juif* est loin de se confondre avec l'appartenance religieuse. Comme le souligne l'historien Elie Barnavi, le judaïsme est un « système total où nation et religion se confondent jusqu'à rendre impossible toute définition rationnelle du terme "juif"² ». Premier indice, des individus profondément athées se revendiquent comme juifs, tout comme le font les ultra-orthodoxes, car c'est pour eux une identité nationale. Par ailleurs, en hébreu, le mot *religion* n'existe pas. Le mot *dat*, utilisé aujourd'hui, a été emprunté au perse pour rendre compte d'un concept absent dans le monde juif. Enfin, le Talmud ne traite pas, loin de là, que de questions spirituelles, même s'il est avant tout étudié dans les *yeshivot*³ par les hommes pieux et jouit d'un statut équivalent à celui de l'Ancien Testament. Ce n'est pas un recueil de prières juives, semblable au missel, mais plutôt un code législatif et juridique. A côté des règles de la casherout et du shabbat, nombre de chapitres du Talmud sont consacrés à des questions aussi prosaïques que la signature de contrats commerciaux, les relations de voisinage, le traitement des animaux, etc.

C'est à partir de ce mode d'identification au fait juif, lequel ne renvoie pas seulement à une confession religieuse, qu'il faut examiner la question non juive en Israël. Les « non-Juifs » d'Israël, citoyens ou non, ont-ils les mêmes droits que leurs voisins juifs ?

2. Elie Barnavi, *Une Histoire moderne d'Israël*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 1988, p. 44.

3. Ecoles d'études talmudiques.

Sont-ils ostracisés pour cette raison ? Et d'abord, quelles sont les composantes de cette population ? Est-elle homogène ? En fait, il y a non-Juifs et non-Juifs, les uns et les autres vivant des réalités distinctes qui sont liées soit à des différences d'ordre ethno-culturel (juif-arabe-druze), soit à des différences d'ordre confessionnel (juif-musulman-chrétien).

L'attitude de l'Etat d'Israël à l'égard de ces différents groupes résulte de deux inquiétudes, la première d'ordre politique, la seconde d'ordre historique. Ainsi, la discrimination à l'égard de la minorité arabe a pour enjeu le contrôle de la terre. Elle est également liée à la crainte endémique d'une cinquième colonne que formeraient les Arabes israéliens, dont une partie préfère se qualifier de « Palestiniens d'Israël », ce qui nourrit le fantasme de l'ennemi intérieur. Par ailleurs, la politique restrictive du ministère de l'Intérieur en matière de naturalisation des étrangers répond à la hantise ancestrale de l'activité missionnaire qui, pour être discrète, n'en est pas moins réelle dans certains milieux chrétiens.

UNE MINORITÉ EN MUTATION

La minorité non juive est de plus en plus nombreuse en Israël, ce qui constitue un facteur important dans la prise de décision des autorités en matière de naturalisation. Elle représente un quart de la population alors qu'en 1948 le nombre de non-Juifs s'élevait à 13,6 % seulement (voir tableau 1, p. 153). Elle est aussi de plus en plus diversifiée. Longtemps, les non-Juifs ont constitué un groupe homogène : des citoyens israéliens de culture et de langue arabe, résidant essentiellement dans deux régions, la Galilée et le Néguev, même si sur le plan religieux il faut distinguer entre musulmans sunnites majoritaires, Druzes dont la religion dérivée de l'islam reste très secrète, Bédouins aux traditions musulmanes souples comme c'est souvent le cas des peuples nomades, Circassiens musulmans venus du Caucase au ^{xix}^e siècle et chrétiens de toutes obédiences, la majorité étant de rite grec catholique. Trait essentiel de cette population, la minorité arabe est autochtone et endogène, autrement dit elle tire sa légitimité et sa fierté non pas d'une intégration réussie à la majorité, mais de ses racines locales indépendantes de la population juive et antérieure à l'immigration sioniste.

Mais, de nos jours, la population non juive d'Israël est beau-

coup plus hétérogène. Deux autres groupes sociaux non juifs, distincts l'un de l'autre, se sont établis en Israël depuis les années 90. D'une part, les travailleurs immigrés d'outre-mer. Philippins, Nigériens, Érythréens, Roumains, Thaïlandais, Chinois, entre autres, qu'ils soient légaux ou clandestins, leur nombre approximatif est estimé à 186 000 individus⁴. D'autre part, les immigrants russes — au sens large du terme, c'est-à-dire originaires des anciennes républiques de l'Union soviétique. A la faveur de la désintégration de l'URSS, 1,2 million de personnes sont arrivées en Israël. Or, un grand nombre d'entre eux — 300 000 à 400 000 — ne sont pas juifs, en ce sens qu'ils ne répondent pas aux critères rabbiniques toujours valides en vertu desquels est juif celui dont la mère est juive ou qui s'est converti au judaïsme.

Ces immigrés russes ont néanmoins bénéficié de la Loi du retour, dont les critères sont plus souples que ceux de la *Halakha*⁵. Elle accorde la citoyenneté israélienne à toute personne dont l'un des quatre grands-parents est juif, aux conjoints de Juifs, aux enfants de couples mixtes et aux convertis de toute obédience, y compris ceux par les mouvements juifs libéraux. Les Russes sont donc soit des Juifs pratiquants ou laïques, soit des chrétiens, soit encore des judéo-chrétiens qui jeûnent le jour de Kippour et qui par ailleurs vont à la messe le dimanche, et ne voient en cela aucune contradiction.

Contrairement aux Arabes qui vivent, pour la plupart, dans des agglomérations homogènes — à l'exception de quelques villes mixtes : Jaffa, Haïfa et Saint-Jean d'Acre —, les Russes sont dispersés dans tout le pays et sont employés dans tous les secteurs de l'activité économique. Leur impact est à la fois quantitatif, puisqu'ils augmentent le poids des non-Juifs dans la population, et qualitatif car ils contribuent à modifier l'identité israélienne : celle-ci n'est plus réduite à un affrontement binaire et à une dichotomie juif/arabe, elle est aujourd'hui fragmentée et composite.

Cela commence par les statistiques démographiques mises en demeure de s'adapter à cette réalité complexe. En 1995, le Bureau central des statistiques a créé la catégorie « autre » qui reçoit aussi l'appellation « sans confession », afin de tenir compte de la sensibilité de nombreux Russes qui, pour n'être pas juifs, éprouvent

4. Estimation du Bureau central des statistiques à fin 2006 qui englobe travailleurs étrangers légaux et illégaux.

5. Loi juive religieuse.

quelque réticence à se définir officiellement comme chrétiens dans la mesure où ils sont venus en tant que juifs.

La population russe non juive pose de nouveaux défis à l'Etat et contribue, de la sorte, à faire évoluer le rapport à l'Autre, en l'occurrence « le chrétien » qui soit n'a pas laissé un très bon souvenir à nombres de Juifs européens, soit était quasi inconnu pour les sabras ou pour les Juifs originaires des pays musulmans (Irak, Iran, Maroc, Yémen, etc.). Dès lors, la question non juive inclut d'autres catégories sociales en plus de celle qui longtemps l'a incarnée et résumée : les Arabes d'Israël.

LES ARABES D'ISRAËL : ENTRE L'ÉGALITÉ DE DROITS
ET LA DISCRIMINATION ETHNIQUE

Les relations entre Arabes et Juifs d'Israël ont commencé dans la douleur. La guerre de 1948 est synonyme de *Nakba* pour les uns et de *Shihrouh* pour les autres. *Catastrophe* arabe et *Libération* juive : deux mots, deux narratifs pour une même guerre, cette antinomie a créé entre les deux populations un hiatus profond et durable, sinon un abîme qui les sépare encore aujourd'hui. « Après le cessez-le-feu, il restait 160000 Arabes en Israël dont le statut s'est transformé de majorité en minorité⁶. » Les Arabes d'Israël d'aujourd'hui sont les descendants de ceux qui sont restés sur place en 1948 ou de ceux qui sont revenus aussitôt, avant que leurs terres et leurs maisons ne soient confisquées et habitées par des Juifs. Ils sont citoyens israéliens en vertu d'un droit du sol qui ne s'applique qu'à eux.

Sur le plan des principes, tous les citoyens sont égaux en droit. La déclaration d'Indépendance du 14 mai 1948 est sans ambiguïté. Elle proclame « une égalité absolue entre tous ses citoyens, sans distinction de religion, de race ou de sexe ». Les citoyens arabes, comme les citoyens juifs, peuvent voter à la Knesset. Par ailleurs, les citoyens arabes (musulmans et chrétiens) sont exemptés du service militaire. C'est un droit et non une interdiction — ils peuvent donc s'enrôler s'ils le souhaitent. A l'exception des Bédouins qui se portent volontaires, pour des raisons essentiellement économiques,

6. Karin Tamar Schafferman, *Arab Identity in a Jewish and Democratic State*, Israel Democracy Institute, 2008.

la plupart des Arabes s'en abstiennent —, ce que les Juifs comprennent fort bien⁷. Cette exemption qui arrange tout le monde a un effet discriminant indirect et majeur dans la mesure où de nombreuses offres d'emploi exigent l'accomplissement du service militaire. Si dans certains secteurs « sensibles », liés à la Sécurité, ce critère d'embauche est compréhensible, il reste que dans bien des cas il n'a qu'une seule raison d'être : éliminer les candidats arabes aux postes à pourvoir.

Dans la vie quotidienne, les discriminations sont nombreuses. Les choses se sont largement améliorées depuis l'abolition en 1966 de l'administration militaire chargée de contrôler la population arabe. Après la levée de ce régime d'exception, un lent processus d'intégration de la minorité arabe a commencé au sein des institutions de l'Etat, et plus largement de la société israélienne. Les principales inégalités sont de nature économique et sociale et suscitent l'amertume des Arabes israéliens quand bien même les indicateurs du développement humain calculés par un organisme des Nations Unies montrent que leur situation est comparativement bien meilleure que celles des Arabes dans les pays voisins d'Israël (voir tableau 2, p. 153). Comme le souligne Elie Barnavi, « plus une minorité se développe, évolue et élève son niveau de vie et plus elle prend conscience du fossé qui la sépare de la majorité, s'impatiente et se radicalise. Pour les Arabes israéliens, le système de référence n'est pas la société arabe d'outre-frontières [...] mais bien la société juive, ici et maintenant⁸ ». Les fossés à combler sont encore nombreux et, notamment, au niveau des politiques publiques.

Le développement urbain semble être conçu pour limiter l'essor des localités arabes et favoriser celui des localités juives. Celles-ci sont nettement privilégiées en termes de ressources budgétaires, de superficie municipale et d'attribution de zones industrielles génératrices de recettes fiscales. « La conséquence principale de la politique officielle de développement urbain est la pénurie de terrains à bâtir et de surfaces à cultiver dans le secteur arabe », remarque l'économiste israélien Jacques Bendelac. Ainsi, Nazareth Ilit

7. L'incorporation est obligatoire pour les Druzes en vertu d'un accord historique passé entre les autorités israéliennes et les représentants de la communauté druze.

8. Elie Barnavi, *op. cit.*, p. 104.

(Nazareth la haute), créée en 1957 pour accueillir des immigrants juifs afin d'équilibrer la démographie arabe de la région, « a été érigée sur des terres réquisitionnées à la ville arabe de Nazareth, qui souffre désormais d'une pénurie croissante de terrains à bâtir⁹ ». Aussi, la densité de population est-elle devenue beaucoup plus forte dans les localités arabes que juives.

Privés de leurs terres, les Arabes ont en grande partie renoncé à leurs activités agricoles traditionnelles. Le chiffre est éloquent : dans les années 1950, la moitié d'entre eux travaillait dans l'agriculture. Aujourd'hui, ils ne sont plus que 3,6 % dans cette branche. « Le passage de la campagne à la ville n'a pas été la conséquence du développement agricole, mais plutôt le résultat de la diminution de la superficie des terres cultivables. Par ailleurs, la prolétarianisation arabe ne s'est pas accompagnée d'un développement industriel dans les localités arabes¹⁰ », souligne Bendelac. En 2006, cinq cents localités juives étaient reconnues comme prioritaires pour bénéficier de l'aide publique aux investissements contre seulement quatre localités arabes. Un ambitieux programme de développement du secteur arabe, doté d'un budget de quatre milliards de shekels (soit 750 000 euros) échelonné sur quatre ans, a été lancé en 2001, mais il n'a été mis en œuvre que partiellement en raison des lenteurs bureaucratiques et d'un manque évident de volonté politique.

Au niveau individuel, les inégalités existent aussi, mais elles ne sont pas seulement le fruit de discriminations structurelles. Elles sont en grande partie liées à des différences culturelles : ainsi, il est indéniable que l'indice de pauvreté est plus fort dans le secteur arabe que dans le secteur juif. Mais l'écart est en partie lié au fait que, par tradition, les femmes arabes s'occupent des tâches domestiques. 15 % d'entre elles travaillent hors de leurs foyers alors que le taux de participation féminine à la vie active s'élève à 53 % en milieu juif. De la même manière, la population ultra-orthodoxe est également beaucoup plus pauvre que la moyenne juive. Dans ce cas, ce sont les hommes qui désertent le marché de l'emploi pour se consacrer exclusivement à l'étude des textes sacrés. Les effets de ces contraintes culturelles sont sans surprise : en 2006, l'indice de

9. Jacques Bendelac, *Les Arabes d'Israël*, Paris, éd. Autrement, 2008, pp. 146 et 144.

10. *Ibid.*, p. 101.

pauvreté était respectivement de 57 % dans le secteur arabe, de 58 % dans le secteur ultra-orthodoxe et seulement de 13 % dans le reste de la population juive¹¹. Par ailleurs, sur le plan individuel, le phénomène de « judiciarisation » croissante de la vie publique et des rapports sociaux, apparu en Israël comme dans d'autres démocraties occidentales, a permis à nombre de citoyens arabes de faire valoir leurs droits au prix de longues batailles juridiques¹².

Autre point d'inégalité entre Juifs et Arabes : la sous-représentation de ces derniers au sein de la fonction publique¹³. En 2004, le gouvernement d'Ariel Sharon a mis en œuvre une politique de « discrimination positive » dans l'Administration publique. Il reste encore beaucoup à faire, mais trois générations après le choc de 1948, Israël compte de hauts fonctionnaires arabes dans plusieurs ministères, y compris aux Affaires étrangères, un juge à la Cour suprême sur onze et enfin un ministre qui siège au gouvernement pour la première fois dans les annales de l'histoire politique d'Israël.

Ghaleb Majadleh, musulman, est le ministre de la Culture, des Sciences et des Sports depuis janvier 2007. C'est lui qui était à Pékin aux côtés du Président Shimon Pérès pour l'inauguration des Jeux olympiques en août dernier. Député travailliste, il incarne bien cette identité complexe partagée entre intégration politique et singularité culturelle, entre citoyenneté civique et appartenance nationale, entre loyauté israélienne et attachement sentimental palestinien. L'exemple de Ghaleb Majadleh est tout à fait éloquent. D'un côté, il s'abstient de chanter l'hymne national israélien, l'*Hatikva* (*L'Espoir*), qui encense le retour des Juifs à Sion lorsqu'il participe ès qualités à des cérémonies officielles et se contente de l'écouter dignement¹⁴. De l'autre, il inaugure le site internet en

11. Rapport de la Banque d'Israël, 2007.

12. Voir Hélène Sallon, *La Judiciarisation du politique en Israël : la promotion des revendications collectives arabes dans l'arène judiciaire*, Bulletin du Centre de recherche français de Jérusalem, n° 16, 2005, pp. 166-180.

13. D'après un rapport du Commissariat à la fonction publique, les Arabes employés dans la fonction publique ne représentaient que 5,7 % des effectifs à la fin 2005.

14. « Aussi longtemps qu'en nos cœurs vibrera l'âme juive, Et tournée vers l'Orient aspirera à Sion, Notre espoir n'est pas vain, Espérance bimillénaire, D'être un peuple libre sur notre terre, Le pays de Sion et Jérusalem ».

arabe de Yad Vashem en janvier 2008, en tenant des propos exemplaires : « La Shoah a été un acte criminel terrible contre le peuple juif, mais pas seulement contre lui. La Shoah a été un crime terrible contre l'humanité tout entière, contre tous les peuples et contre toutes les religions. [...] A ce crime fondé sur l'idéologie nazie, il n'y a rien qui puisse être comparé dans l'histoire [...] La Shoah s'est aussi déroulée dans les pays arabo-musulmans — en Afrique du Nord, en Lybie et en Albanie — et à mon grand regret, il y a encore aujourd'hui des relents néo-nazis et antisémites dans le monde arabe et musulman comme il y en a dans le monde chrétien. [...] L'internet ne peut être arrêté par les obstacles de la censure et de la haine. Désormais, le monde arabophone peut, lui aussi, apprendre la vérité sur l'Holocauste sans passer par des intermédiaires agissant sous l'emprise de la haine. »

Pour les Arabes israéliens, la pomme de discorde réside dans la contradiction des mémoires, dans la dépossession de la terre, dans l'inégalité des conditions de vie et leur aliénation face aux symboles de l'Etat. En revanche, les différences religieuses n'entraînent pas de friction : la liberté de culte et les pratiques qui en découlent (jours fériés) étant pleinement respectées¹⁵.

salem », extrait d'un poème écrit en 1878 par Naftali Herz Imber, Juif de Galicie (Ukraine aujourd'hui) arrivé en Palestine dans les années 1880. Il fut adopté comme hymne par le Premier congrès sioniste en 1897, puis par l'Etat d'Israël de manière informelle en 1948. Ce n'est qu'en 2004 qu'il devient l'hymne national officiel dans le cadre d'une loi portant sur les symboles de l'Etat.

15. A cet égard, on peut se demander si les récents événements survenus à Saint-Jean d'Acre le soir de Kippour en octobre 2008 sont une exception à la règle de la coexistence pacifique, un incident regrettable et sans lendemain qui a dégénéré à la suite d'un enchaînement de malentendus ou bien le signe d'un glissement vers une tension désormais vive entre juifs et musulmans sur le terrain religieux, ce qui serait tout à fait nouveau et très grave pour l'équilibre du pays.

Le soir de Kippour, un habitant arabe de Saint-Jean d'Acre a utilisé sa voiture dans un quartier majoritairement juif, alors que les Juifs, même laïcs, s'abstiennent rigoureusement de conduire pendant les vingt-quatre heures de la fête religieuse. (Autre indice du respect de cette journée chômée dans le calendrier juif, l'aéroport international Ben Gourion est tout simplement fermé.) Un groupe de Juifs a réagi violemment à cette violation au calme de Kippour en lançant une chasse à

D'après le dernier rapport annuel sur l'état de la démocratie israélienne¹⁶, les Arabes israéliens se définissent d'abord comme des Arabes (45 %), puis comme des Palestiniens (24 %) ou des musulmans (19 %) et, en quatrième position, se désignent comme Israéliens (12 %). Leur citoyenneté est donc le dernier élément constitutif de leur identité, mais la population juive est touchée du même syndrome, même s'il est moins marqué. Les Juifs interrogés s'identifient d'abord comme membres du peuple juif (47 %), puis comme citoyens israéliens (39 %) et en dernier se définissent par leur appartenance religieuse (10 %).

Sur le plan politique et culturel, la liberté d'expression est reine. La radio publique a un canal diffusant en arabe 24 h sur 24, la télévision publique présente des programmes en arabe et il existe une quinzaine de quotidiens et d'hebdomadaires. Plusieurs partis politiques arabes sont représentés à la Knesset depuis 1984. Par ailleurs, les partis sionistes comptent souvent parmi leurs élus des personnalités arabes. La XVII^e Chambre qui achève sa législature en février 2009 compte trois partis, arabes ou judéo-arabe, soit dix députés (sur 120) — leur nombre serait d'ailleurs plus élevé si ces partis surmontaient leurs divisions idéologiques et personnelles pour constituer une liste unique. Aussi étonnant que cela puisse paraître, le mouvement islamiste a pignon sur rue en Israël. Il est composé de deux tendances : la branche sud qui a renoncé depuis 1996 à boycotter les élections législatives et la branche nord qui

l'homme. L'intervention de la police a évité que l'homme ne soit blessé. Cependant, la rumeur s'est répandue que le conducteur arabe avait été tué, ce qui a aussitôt enflammé une partie des habitants arabes qui ont saccagé voitures et boutiques dans le quartier juif. Plusieurs journées d'émeutes entre bandes rivales juives et arabes ont suivi, des Juifs ayant contraint plusieurs familles arabes à quitter leur maison.

La venue sur place du Président de l'Etat, Shimon Pérès, flanqué des deux grands rabbins d'Israël, qui se sont notamment entretenus avec les cheikhs locaux, et la condamnation du chauffeur imprudent par les responsables politiques et religieux arabes de la ville sont en tous cas la preuve que les responsables des deux côtés sont conscients de la nécessité du dialogue pour éviter qu'une telle situation se reproduise.

16. *Democracy Index* est une enquête effectuée tous les ans depuis 2003 par le Centre Guttman lié au Israel Democracy Institute, <http://www.idi.org.il/SITES/ENGLISH>.

maintient son refus, mais a remporté les élections au sein des comités étudiants arabes dans les universités de Jérusalem et de Tel-Aviv en 2008 après celles de Haïfa en 2007. Comme le souligne le journaliste Stéphane Amar, le cheikh Raed Salah, chef de cette seconde branche, qui a passé deux années en prison pour avoir collecté des fonds pour le Hamas, « peut pratiquer librement sa religion, voter, se présenter aux élections, percevoir des allocations familiales pour ses huit enfants et même maudire publiquement Israël et les Juifs¹⁷ ».

Le secteur arabe est aussi pluriel que le secteur juif. Toutes les sensibilités s'y expriment en permanence. Ainsi, la dernière semaine du mois d'août 2008 fut l'occasion d'un festival de la Coexistence, organisé par le Conseil régional de Gilboa, réunissant dans une ferveur commune artistes juifs et arabes; simultanément un grand meeting a été organisé par le Mouvement islamique à Um el-Fahm qui dénonçait le sort de la mosquée Al-Aqsa, le troisième lieu saint de l'Islam situé dans la vieille ville de Jérusalem, menacée de « destruction par les autorités juives » selon les dires du cheikh Salah ; enfin un débat télévisé en hébreu à une heure de grande écoute a opposé deux Arabes israéliennes, aussi jeunes et modernes que vindicatives, débattant de leur conception respective de la citoyenneté israélienne — l'une souhaitait l'établissement d'un Etat binational incluant les Territoires palestiniens, tandis que l'autre réclamait l'égalité judéo-arabe dans sa recherche d'emploi ou de logement, soulignant qu'elle fait « partie intégrante de l'Etat » tel qu'il est.

Dalia Fadila, qui se définit comme « musulmane pratiquante », n'a pas non plus de problème à vivre dans un Etat juif. « Je sais que ce débat (*sur le caractère juif de l'Etat*) est très à la mode en Israël. Certains prônent une société multi-culturelle, d'autres un Etat de tous ses citoyens. De mon point de vue, ces discussions sont très théoriques. Parce que dans les faits, Israël est une société plurielle. Elle est composée de mille nuances, y compris à l'intérieur des communautés juives et arabes. Je considère ce pays comme le mien. Je suis née ici dans le village de mes parents. [...] Il y a en Israël un vrai paradoxe. D'un côté, on trouve une élite politique monocolor

17. Stéphane Amar, *Les Meilleurs Ennemis du monde*, Paris, Denoël, 2008, p. 54.

qui donne l'impression en permanence de vivre dans le conflit. Mais dans la réalité [...] la vie de tous les jours procure des tas d'occasions de se rencontrer, de s'influencer mutuellement. »

Le fossé existant entre la population arabe et ses représentants à la Knesset est patent. Le récent débat sur le service civil l'illustre parfaitement. Le système a été créé dans les années 1970 à l'intention des Juifs qui ne souhaitaient pas faire leur service militaire pour des raisons religieuses. En 2006, la ministre de l'Éducation Yuli Tamir, une des cofondatrices du mouvement « La Paix Maintenant » en 1978, a pris l'initiative d'élargir le service civil au secteur arabe, ce qui a provoqué une levée de boucliers parmi les responsables politiques arabes, qui ont dénoncé une tentative « d'embrigadement » et menacé ceux qui feraient ce service civil d'être « traités comme des pestiférés ». Cela n'a pas suffi à dissuader les jeunes qui y voient un moyen d'acquérir une première expérience professionnelle après le bac et d'être utiles à leur communauté, la majorité des fonctions à pourvoir étant au sein de structures locales et sanitaires. Une enquête d'opinion publiée fin 2007 révélait que 75 % des jeunes Arabes de dix-huit à vingt-deux ans y étaient favorables contre 8 % seulement parmi leurs élus¹⁸. Mieux, leurs motivations démontrent une volonté de faire partie intégrante de la société, laquelle va à contre-courant des milieux politiques séduits par l'autonomie. Près de 90 % des jeunes interrogés pensent que le service civil sera un moyen de promouvoir l'égalité entre les deux communautés¹⁹.

JUIFS, MUSULMANS, CHRÉTIENS ET AUTRES : ENTRE LIBERTÉ DE CONSCIENCE
ET CRAINTE DE L'ACTIVITÉ MISSIONNAIRE

Près d'un Israélien sur quatre n'est pas de confession juive. Concrètement, cela veut dire que tandis que les juifs vont à la synagogue le samedi, les uns vont à la mosquée le vendredi et les autres à l'église le dimanche. En vertu du monopole religieux sur l'état-

18. Enquête menée par Sammy Smooha, professeur de sociologie à l'université de Haïfa.

19. D'après des statistiques publiées en octobre 2008, le nombre d'inscriptions au service national civil dans le secteur arabe a été multiplié par quatre en deux ans, passant de 230 personnes à plus d'un millier. Plus de 80 % des inscrits sont des jeunes femmes.

civil, cela signifie également que les rabbins marient les couples juifs, que les cheikhs marient les couples musulmans et que les prêtres marient les couples chrétiens — y compris lorsque l'union conjugale associe une immigrée russe à un Arabe de souche. Ceux qui rencontrent des difficultés sont les couples qui ne veulent pas de mariage religieux, soit par conviction idéologique, soit parce qu'ils n'ont pas la même religion. Le mariage civil n'existant pas en Israël, ils sont contraints de se marier à l'étranger — à Chypre ou ailleurs —, leur union étant reconnue alors par le ministère de l'Intérieur. L'Etat n'a donc pas touché au système qui existait sous l'Empire ottoman, préservant les tribunaux religieux de chaque communauté — ce que ni les musulmans, ni les chrétiens pas plus que les juifs ne souhaitent supprimer —, et le *statu quo* qui régit les relations entre les différentes églises chrétiennes au Saint-Sépulcre notamment.

L'Etat est à la fois bienveillant et suspicieux à l'égard des autres religions, notamment le christianisme et l'islam dont les racines historiques sont aussi liées à cette terre, mais pas uniquement. Ainsi, les autorités israéliennes ont signé un accord en 1987 avec les baha'ïs en vertu duquel le site historique de Haïfa, qui abrite la tombe du fondateur de cette foi, le *Bab*, est devenu leur Centre mondial²⁰. Quelques huit cents fidèles baha'ïs y travaillent, bénéficiant de visas de résidents temporaires de longue durée à condition de ne pas se livrer à une activité prosélyte, prohibée par les autorités israéliennes. Il est impossible à Haïfa d'ignorer les baha'ïs — leur immense propriété se trouve au cœur même du centre historique de la ville. En 2001, le Centre a inauguré par une grandiose cérémonie ses magnifiques jardins qui feraient pâlir d'envie Le Nôtre ! Etagés sur dix-huit terrasses, entretenus par une armée de mains vertes, ils sont même devenus le principal atout touristique de la ville jusqu'à plutôt réputée pour son activité portuaire et industrielle.

La liberté de conscience et de culte est inscrite dans la déclaration d'Indépendance du 14 mai 1948. En 1967, après la conquête de la vieille ville de Jérusalem aux dépens des Jordaniens, le gouvernement israélien s'est empressé de promulguer une loi sur la pro-

20. La foi baha'ïe, née en Perse au XIX^e siècle, compte aujourd'hui 5 millions de fidèles dans le monde dont 300 000 en Iran, où ils connaissent de nombreux problèmes. <http://info.bahai.org/french/>

tection des Lieux saints. Elle punit de sept ans de prison tout acte de profanation contre un Lieu saint. Enfin dans la loi fondamentale votée en 1980 pour formaliser la définition de Jérusalem comme « capitale entière et réunifiée de l'Etat d'Israël » (art.1), il fut précisé que « le peuple et le gouvernement d'Israël sont parfaitement conscients des implications religieuses de Jérusalem pour les adeptes du christianisme et de l'islam. A l'avenir, les droits de ces derniers, leurs intérêts spécifiques et le libre accès aux Lieux saints continueront d'être scrupuleusement garantis par le gouvernement d'Israël comme ils l'ont été par le passé. [...] Il n'y aucune incompatibilité essentielle entre [...] la domination politique des Juifs sur Jérusalem et la liberté absolue d'accès aux Lieux saints de l'islam et de la chrétienté [...]. Ces principes parallèles ont toujours été affirmés par l'Etat d'Israël » (art. 5). Dans les faits, la liberté d'accès n'est pas totale compte tenu des restrictions de circulation imposées aux Palestiniens des Territoires pour des raisons de sécurité. Cependant, ces restrictions sont sensiblement assouplies lors des grandes fêtes religieuses, afin de permettre aux uns et aux autres de prier à la basilique du Saint-Sépulcre ou à la mosquée Al-Aqsa. Ainsi, le dernier vendredi du Ramadan, l'Esplanade des Mosquées est noire de monde. Chaque année s'y rassemblent entre 150 000 et 300 000 personnes selon le nombre de permis délivrés par les autorités militaires aux musulmans venant des Territoires. Autre exemple, l'Etat subventionne toutes les écoles (juives, chrétiennes ou musulmanes) en fonction du nombre d'élèves.

Le collège académique islamique Al-Qasemi, créé en 1989 pour former des enseignants, dispense matières profanes et religieuses et fonctionne sans aide publique, mais coopère avec des écoles juives voisines. La directrice-adjointe, Dalia Fadila, explique que la conception qui préside à son établissement correspond à celle qui a cours dans la société israélienne en général : chacun est libre de conserver ses traditions spirituelles et culturelles dans le respect de l'autre. D'un côté, elle définit l'Académie comme « une institution islamique et arabe en Israël destinée à former des professeurs musulmans capables de respecter l'équilibre entre l'héritage culturel religieux traditionnel et la pensée moderne ». De l'autre, elle précise que « des professeurs juifs se bousculent pour venir enseigner les matières profanes dans son établissement », ou bien que diplôme en poche quelques-unes de ses étudiantes, dont certaines sont voilées, enseignent dans des écoles juives ; et enfin que de plus

en plus d'élèves juifs y suivent des formations excluant les matières coraniques. « Au cours des années, nous avons créé un réseau de professeurs arabes et juifs pour établir des ponts, afin de réduire le fossé qui existe entre nos deux communautés », explique-t-elle. Cet objectif n'implique pas une aliénation à la culture de l'autre. Loin de là. « Qui sommes-nous si nous oublions notre tradition, notre culture ? Je vis et je m'épanouis grâce au Coran. J'élève mes enfants avec le Coran. L'identité d'un être humain se construit à travers ses racines. Mais une partie de notre identité se construit à partir de celle de nos voisins et des gens avec lesquels nous vivons. En tant qu'Arabe en Israël, une partie de mon identité est celle des Juifs israéliens²¹. »

Chacun préserve donc ses traditions, ses croyances, son mode de vie, ce qui explique pourquoi les localités sont soit juives, soit arabes. La mixité est l'exception tant à l'échelle des agglomérations qu'au niveau des familles. Ni les juifs, ni les musulmans, ni les chrétiens n'ont envie de s'immerger totalement dans le monde de l'Autre, autrement dit de prendre le risque de s'y perdre. Thasin Atamna, habitant de Baka al-Garbiyeh, évoque les excellentes relations entre sa ville et les kibboutz voisins. « On s'invite aux mariages, aux fêtes religieuses. Mais cela ne va pas jusqu'à marier nos enfants ensemble. Sur cette affaire, les juifs ne sont pas très libéraux, y compris ceux qui vivent en kibboutz. Nous non plus d'ailleurs. Moi, je veux que mes enfants restent parmi nous. C'est une question de racines²². »

Ce modèle de vie séparée a, en partie, éclaté avec l'arrivée des Russes. Leur profil hybride — même lorsqu'ils sont chrétiens ils ont tous, au minimum, une attache familiale juive —, leur nombre et leur insertion dans la société israélienne à tous les échelons modifient le rapport à l'Autre, en l'occurrence *le chrétien*, pour le meilleur et parfois pour le pire. A l'approche de Noël, des échoppes vendent désormais guirlandes, illuminations, boules de toutes les couleurs, fausse neige et même des figurines d'angelots ! Plus grave, le cas de nouveaux immigrants venus de Russie et tombés au combat a posé un problème aux autorités rabbiniques lorsqu'ils n'étaient pas considérés comme juifs. Les enterrer à la sauvette dans

21. Stéphane Amar, *op. cit.*, p. 66.

22. *Ibid.*, p. 24.

le cimetière d'un kibboutz isolé était inacceptable et insupportable pour ces familles endeuillées qui avaient donné un fils à leur nouvelle patrie, alors que sa place est dans un cimetière militaire. Pour contourner le monopole religieux, le Parlement a voté en 1996 une loi autorisant la création de cimetières civils. Le premier a été ouvert en 1999 à Beer-Sheva, dans le sud du pays. Il est question d'en créer un second à Jérusalem.

Autre illustration, l'opinion a été récemment secouée par l'existence en Israël de groupuscules néo-nazis menés par une poignée de Russes non juifs. Aussi surprenant que cela puisse paraître, les profanations de tombes juives et de synagogues n'ont pas été épargnées à Israël ces dernières années. Six cas ont été enregistrés en 2006, de quoi susciter l'inquiétude notamment parmi les ultra-orthodoxes. Cependant, les relations se sont globalement assainies entre juifs et chrétiens. Le temps a passé depuis la douloureuse époque des pogroms et de la Shoah, et puis « grâce à la création de l'Etat d'Israël, les juifs n'ont plus peur des chrétiens, ils n'ont plus besoin de s'éloigner de tout ce qui est chrétien », souligne Alexander Zane-monets, professeur d'histoire byzantine à l'université de Haïfa. « Il n'y a pas d'agressivité envers le christianisme. Il se développe même un certain intérêt sur le sujet et beaucoup de juifs pensent que Jésus était, somme toute, un bon juif. »

Jean-Marie Allafort, la quarantaine, chrétien installé en Israël depuis près de vingt ans, fait la distinction, lui, entre les autorités et la population. « Les institutions sont plus frileuses à l'égard des non-Juifs que lorsque je suis arrivé. Tout est fait pour les dissuader de rester. Je pense que c'est en partie lié à l'arrivée des Russes qui, tout à coup, ont représenté une population non juive importante modifiant l'équilibre entre Juifs et non-Juifs, ce qui suscite une inquiétude pour l'avenir en raison des mariages mixtes. En revanche, il existe une plus grande ouverture de la population aux non-Juifs, y compris dans le monde religieux non orthodoxe. Il y a une réflexion sur la place de l'étranger, de l'Autre. » Célibataire et laïc, Jean-Marie Allafort, qui avait choisi de vivre en Israël, n'était pas sûr de pouvoir y rester. Il a dû se battre, chaque année, pour faire renouveler son visa et attendre 2006, soit une quinzaine d'années, pour obtenir la carte de résident permanent qui lui donne des droits et des devoirs identiques à ceux des citoyens israéliens, y compris le droit de vote aux municipales, mais pas aux législatives.

Son exemple est emblématique. « Qu'est-ce qui justifie qu'un

non-Juif reste en Israël ? » s'interroge-t-il. « Notre empathie pour Israël est totalement indifférente aux autorités, elle est même suspecte aux yeux des ultra-orthodoxes dont certains travaillent au ministère de l'Intérieur. La plupart des candidats renoncent. » « Suspecte », c'est le mot. D'abord, les ultra-orthodoxes se méfient des chrétiens qu'ils assimilent tous sans distinction à des missionnaires. Il existe effectivement des groupes chrétiens prosélytes en Israël et les ultra-orthodoxes luttent avec des méthodes de plus en plus violentes contre ce qu'ils perçoivent comme une christianisation rampante. Dans la vieille ville de Jérusalem, des hommes en noir crachent volontiers sur les prêtres ou les sœurs en habit.

Au printemps 2008, un seuil a été franchi. Des centaines d'exemplaires du Nouveau Testament, qui avaient été distribués par des groupuscules chrétiens évangéliques à des habitants de la ville de Or Yehouda, ont été brûlés en place publique par des *haredim*. Une méthode de sinistre mémoire vivement dénoncée par le ministère des Affaires étrangères comme « contraire aux valeurs de l'Etat d'Israël [...] qui garantit la liberté de conscience et la liberté de culte à tous ses citoyens ». Quelques semaines plus tôt, un pasteur avait reçu un colis piégé chez lui, blessant gravement son fils de seize ans. Les soupçons, non confirmés, ont porté sur les ultra-orthodoxes, le pasteur étant proche du mouvement des « Juifs croyant en Jésus ».

Quant aux autorités, elles sont hostiles aux demandes de naturalisation. « En théorie, les conditions sur l'acquisition de la nationalité israélienne sont équivalentes à celles existant dans les pays occidentaux, mais dans les faits le ministère de l'Intérieur, qui dispose d'un pouvoir discrétionnaire, accepte très peu de demandes car la politique est d'éviter le développement de la population non juive », remarque Claude Klein, professeur de droit constitutionnel à l'université hébraïque de Jérusalem. Pour la même raison, la Knesset a voté en 2003 une modification de la Loi d'entrée en Israël qui limite considérablement les cas de réunification familiale entre Arabes d'Israël et Palestiniens des Territoires.

Pour les non-Juifs, le mariage avec un Juif est la principale voie d'accès à la nationalité — par exemple des femmes originaires des Philippines, venues en Israël comme employées à domicile, ont épousé des Juifs israéliens — d'où un récent débat sur les mariages blancs. Ces travailleurs immigrés d'outre-mer, remplaçant la main-d'œuvre palestinienne depuis la multiplication des attentats terro-

ristes après la signature des accords d'Oslo en 1993, puis le déclenchement, en 2000, de la seconde Intifada, ne sont pas citoyens et leur permis de travail est temporaire. Mais ils posent à l'Etat hébreu de nouveaux défis, notamment celui de la naturalisation des enfants de couples de travailleurs immigrés qui ont passé une partie de leur enfance en Israël, voire y sont nés. En 2003, une commission a été mise en place par le gouvernement Sharon pour apporter des solutions. C'est finalement le gouvernement Olmert qui, en 2006, a décidé à la quasi-unanimité d'accorder le statut de résident permanent aux enfants sous certaines conditions (résider en Israël depuis au moins dix ans, y être arrivés avant l'âge de quatorze ans avec des parents entrés légalement dans le territoire, être scolarisés et parler couramment l'hébreu). Cette décision a permis de donner un statut légal à neuf cents enfants. Cependant, le gouvernement ne s'est prononcé que sur la situation actuelle, craignant qu'une loi qui formaliserait ces critères ne renforce l'immigration clandestine déjà très importante.

Ainsi, l'Etat d'Israël modifie, à petits pas, ses pratiques et ses lois pour accorder une place plus décente à l'Autre, qu'il soit un Arabe musulman, un Russe orthodoxe ou un travailleur immigré shintoïste. Cependant, il tient à rester majoritairement juif. Rien n'est plus logique, Israël ayant justement été créé pour accueillir le peuple juif et lui donner une patrie.

Catherine DUPEYRON

TABLEAU 1 : ÉVOLUTION DES MINORITÉS EN ISRAËL DEPUIS 1949
(SOURCE : BUREAU CENTRAL DES STATISTIQUES)

Population en milliers/ Année	Arabes musulmans (Bédouins inclus)*	Arabes chrétiens**	Druzes	Autres/ Sans confession (1995)**	Total (en pourcentage de la population totale)	Population totale
1949	111,5	34	14,5		13,6%	1 173,9
1955	136,2	43,3	19		11,1%	1 789,1
1970	328,6	75,5	35,9		14,6%	3 022,1
1980	498,3	89,9	50,7		16,3%	3 021,7
1990	677,7	114,7	82,6		18,1%	4 821,7
1995	811,2	101,6	92,2	85,1	19,4%	5 612,3
2000	970	111,4	103,8	225,2	22,2%	6 369,3
2007	1 206,1	124,2	119,7	315,4	24,6 %	7 243,6

* En 2007, le nombre de Bédouins est estimé à 150 000 personnes.

** Jusqu'en 1995, la catégorie « Arabes chrétiens » inclut les chrétiens non arabes et les autres catégories non répertoriées. En 1995, la catégorie « Autre » également appelée parfois « sans confession » a été créée pour répondre aux changements démographiques consécutifs à l'arrivée des immigrants des anciennes républiques d'Union soviétique. Elle comprend les chrétiens non arabes et les « sans religion ».

TABLEAU 2 : DONNÉES COMPARÉES
INDICATEURS SUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN EN 2004
(NATIONS UNIES - 2006 ET BUREAU CENTRAL DES STATISTIQUES D'ISRAËL)

Pays/ Indicateurs	Arabes d'Israël	Liban	Syrie	Jordanie	Egypte	Territoires palestiniens
Espérance de vie (en années)	76,5	72,2	73,6	71,6	70,2	72,7
Alphabétisation des adultes (en %)	98	86	79,6	89,9	71,4	92,4
Scolarisation (en %)	92	84	63	79	76	81